

TELEVISION FRANCAISE 1

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Ernst & Young Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale
TELEVISION FRANCAISE 1
1, Quai Du Point Du Jour
TSA 51001
92649 Boulogne-Billancourt

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 2 718 464 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L.225-115 5° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 5 mars 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Ernst & Young Audit

Richard Béjot



 *Nicolas Pfeuty*

 *Arnaud Ducap*

Richard Béjot

Edouard Demarcq

Nicolas Pfeuty

Arnaud Ducap



RELEVÉ DES DONNÉES – ACTIONS DE PARRAINAGE ET MÉCÉNAT

La loi nous fait obligation pour l'exercice clos au 31.12.2025 de communiquer à tout actionnaire qui en ferait la demande la liste des dons, des actions de parrainage et de mécénat.

Le montant global des sommes concernées s'élève à **2 718 464 €** au 31 décembre 2025.

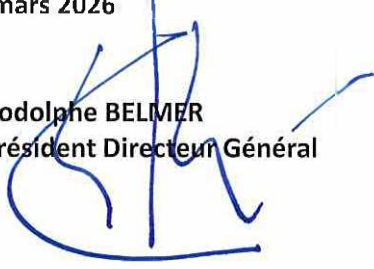
La liste des bénéficiaires de ces dons est la suivante :

1 lettre 1 sourire
ADAPEI 36
AFMD - Initiative StopE
APF - France handicap
Association Grégory Lemarchal
Association HOP
CEC Nouveaux imaginaires
Cité européenne des scénaristes
Cœur de roses
Coral Guardian
Dessine-moi la high tech
ELA
Eloquence de la différence
Entreprises pour la cité
Etoilés et solidaires
Fondation arc
Fondation Bouygues
Fondation de France - amis festival de Cannes
Fondation des femmes
Fondation des hôpitaux
Fondation France sclérose en plaque
Fondation logement pour les défavorisés
Fondation Panthéon Assas
Fondation pour la recherche médicale
Fondation TF1
Fonds Captain Cause
Habitat et humanisme
Im'pactes
Institut Imagine
IP Assas
Job in real life
La Chance dans les médias
Le Bleu de France
Le rire médecin
Le silence des justes
L'école à l'hôpital



Les papillons
Les petits princes
Les restaurants du cœur
Linkee
Phoceo
Proxité
Secours populaire
Sidaction
Soleil d'enfance
Sport dans la ville
Terre Fraternité / ADO
Toutes à l'école
Un cadeau pour la vie
Valentin Haüy

Paris, le 3 mars 2026


Rodolphe BELMER
Président Directeur Général